

**Présentation du rapport d'activités des services du  
Département pour l'année 2019**

CD/2020/024

**Service chef de file :**

E5 - Mission appui au pilotage

Résumé :

L'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, le président du Conseil Départemental rend compte de l'activité et du financement des différents services du Département.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte du rapport d'activités 2019 des services du Département.

Ce document reprend les grands événements de 2019 et présente les chiffres-clé représentatifs de l'activité des services départementaux et de l'impact des politiques départementales sur les bas-rhinois.

Ce rapport sera diffusé sur le site internet départemental [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) et sera mis à disposition sur l'intranet du Département Iris.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport d'activités des services du Département pour 2019 et du débat qui y a fait suite.*

Strasbourg, le 10/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY